



Établissement Public de Santé de Bellême

## Charte d'engagement dans le développement durable de l'Établissement Public de Santé de Bellême

Le développement durable consiste à « **répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs** ». C'est d'abord un devoir moral et citoyen, il devient de plus en plus un devoir réglementaire. Ainsi, il est inscrit dans les critères d'évaluation des hôpitaux pour obtenir la certification.

L'hôpital de Bellême mène depuis plusieurs années de nombreuses actions dans ce sens, il souhaite afficher clairement son engagement.

### L'hôpital de Bellême s'engage à :

- **développer une politique de management du développement durable**
  - o inscription dans le projet d'établissement avec mise en place d'un plan d'action révisé périodiquement,
  - o constitution d'un groupe de travail et mise en place de référents
  - o politique de sensibilisation des personnels et des usagers
  - o inscription de ce thème à l'ordre du jour des instances)
- **s'inscrire dans la ligne nationale de limitation des dépenses publiques :**
  - o gestion responsables des ressources d'assurance maladie et du conseil général provenant des contribuables
  - o lutter contre le gaspillage des ressources, communiquer avec les partenaires et les usagers pour expliquer les enjeux)
- **poursuivre les efforts d'optimisation de gestion des énergies :**
  - o développement des énergies renouvelables (bois, solaire, véhicule électrique...)
  - o suivre ses consommations d'énergie et mettre en place des actions
  - o achat d'équipements peu consommateurs en énergie (électroménager, véhicules,...)
  - o lutter contre le gaspillage et diffuser les bonnes pratiques
  - o lors des opérations de travaux, utilisation de matériaux de qualité dans la logique de la norme HQE
  - o s'engager dans un bilan énergétique
- **poursuivre la maîtrise de la chaîne des déchets :**
  - o continuer à promouvoir le tri des déchets et si possible le développer
  - o éviter le gaspillage par la diffusion de bonnes pratiques (impressions papier, grands conditionnements...),
  - o suivre le volume de productions de déchets
  - o penser à l'élimination dès la procédure d'achat
  - o limiter l'utilisation des consommables à usage unique au strict nécessaire
- **optimiser l'utilisation des produits chimiques :**
  - o inscription de critères écologiques dans les cahiers des charges (produits d'entretien, lessiviels...)
  - o favoriser le nettoyage vapeur
  - o lutter contre le gaspillage
  - o respecter les protocoles de nettoyage et d'élimination des produits chimiques
- **promouvoir la qualité de vie au travail :**
  - o poursuivre les actions de formations sur les bonnes pratiques (bien-être, manutention...)
  - o développer les aides techniques à la manutention génératrice d'accidents de travail et de maladies professionnelles
  - o développer la politique de communication auprès des personnels
  - o participer à la formation des jeunes par l'accueil organisé de stagiaires)
- **promouvoir la qualité de vie des patients et résidents :**
  - o promouvoir l'éducation thérapeutique et les actions de prévention contre les infections
  - o promouvoir une prescription raisonnable de médicaments et dispositifs médicaux
  - o lutter contre les risques de chute, faciliter les procédures administratives génératrices de stress
  - o contrôler la qualité de l'air
  - o développer la politique de communication)